

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 16 JANVIER 2023

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce seizième jour de janvier, de l'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Pierre Bouchard.

SONT PRÉSENTS :	Vacant		Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Vacant		Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Pierre	Bouchard	Conseiller (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Pierre Bouchard, maire suppléant de La Motte.

23-01-012 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en ajoutant le point 2.6 *Question du public*.

ADOPTÉE

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

23-01-013 **EMBAUCHE D'UNE DG PAR INTÉRIM**

Il est proposé, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de madame Nathalie Boire à titre de Directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

23-01-014 **EMBAUCHE D'UNE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

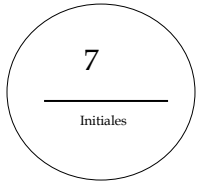
Il est proposé, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de madame Chantal Lessard à titre de trésorière par intérim.

ADOPTÉE

23-01-015 **AUTORISATION DE SIGNATURE DGI ET TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, d'autoriser mesdames Nathalie Boire, DGI et Chantal Lessard, trésorière par intérim, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, les chèques, les effets bancaires et tous les documents pertinents concernant les dossiers municipaux.

ADOPTÉE



23-01-016 **DATE DU SCRUTIN - ÉLECTIONS PARTIELLES - 12 MARS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, qu'il y aura la tenue d'une élection partielle au poste de maire et conseiller # 3 le 12 mars prochain.

ADOPTÉE

23-01-017 **DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT D'UN CONSEILLER DU MAMH**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu de mandater le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à venir accompagner les élus concernant leurs rôles et responsabilités avec la démission du maire et le congé maladie de plusieurs employés.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

23-01-018 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 19 h 12.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Pierre Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

Signé ce dix-huitième jour de janvier
de l'an deux mille vingt-trois